

# **COMMUNE DE LACONNEX**

# Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2022

#### **Présents**

Rémi FOUCHAULT (président)
Stéphane GROBÉTY (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Maxime DETHURENS
Marc DUPRAZ
Marie DUCRET GAUTHEY
Catherine LACHAT
Laurent ZIMMERMANN

#### **Exécutif**

Hubert DETHURENS (maire) Jean-Pierre GANTNER (adjoint) Thierry ARN (adjoint)

## Excusée

#### Andreea CAPITANESCU BENETTI

#### **Secrétaires**

Nadia DUPRAZ (procès-verbal) Catherine KOUMROUYAN

# Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022
- 2. Crédit d'amortissement supplémentaire sur l'exercice 2022 relatif au crédit d'installation du système de vidéosurveillance à la déchetterie : délibération
- 3. Crédit d'amortissement supplémentaire sur l'exercice 2022 relatif au crédit de construction du centre sportif: délibération
- 4. Crédit d'amortissements supplémentaires sur l'exercice 2022 relatif au crédit de construction de la mairie : délibération
- 5. Nomination des membres du Bureau de vote 2023
- 6. Travaux de rénovation des terrains du stade : suivi
- 7. Commission des bâtiments : rapport
- 8. Trafic dans le village : résultats de la campagne de comptages
- 9. Communications de l'exécutif
- 10. Divers
- 11. Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence.



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

Hubert Dethurens demande si le procès-verbal ne devrait pas également être approuvé par les membres de l'exécutif. Le président va se renseigner.

2. <u>Crédit d'amortissement supplémentaire sur l'exercice 2022 relatif au crédit d'installation du système de vidéosurveillance à la déchetterie : délibération</u>

En préambule, Rémi Fouchault informe les conseillers qu'un expert a été mandaté pour réévaluer les bâtiments du patrimoine financier communal et que son rapport annonce une augmentation de la valeur des bâtiments de 572'000.00 F. Celle-ci devant être répercutée sur les revenus communaux, l'exécutif propose plusieurs amortissements complémentaires. Thierry Arn précise que cette manière de procéder compense un bénéfice artificiel de 572'000 F. Catherine Koumrouyan ajoute que, selon le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, une réévaluation des immobilisations corporelles du patrimoine financier communal doit être réalisée tous les 5 ans. Le montant estimé doit être comptabilisé en revenus dans le compte de fonctionnement. Il s'agit donc d'une opération strictement comptable et non financière.

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 5'493.10 F sur l'exercice 2022 pour un amortissement complémentaire du crédit d'installation d'un système de vidéosurveillance à la déchetterie communale

Vu l'adoption par le conseil municipal en séance ordinaire du 11 avril 2022 d'un crédit d'investissement de 10'000 F en vue de l'installation d'un système de vidéosurveillance à la déchetterie communale, sise avenue de Cavoitanne;

Vu le coût de construction de cette installation réalisée durant l'été 2022 pour un montant investi de 6'103.10 F;

vu la possibilité de pouvoir procéder à un amortissement complémentaire sur l'exercice 2022, non prévu au budget 2022, dudit crédit ;

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

#### DECIDE

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à l'installation d'un système de vidéosurveillance à la déchetterie communale, voté le 11 avril 2022, pour un montant de 5'493.10 F.



- 2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
- 3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 5'493.10 F.
- 4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux recettes, voire par le capital propre.

La délibération est approuvée par 9 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

3. <u>Crédit d'amortissement supplémentaire sur l'exercice 2022 relatif au crédit de construction du centre sportif: délibération</u>

Le président passe la parole à Hubert Dethurens qui précise que cet amortissement permet de clore le crédit de construction du centre sportif. Il ajoute qu'il juge anormal que la réévaluation du patrimoine soit considérée comme un revenu alors qu'il n'y a aucun mouvement financier et c'est pourquoi il a souhaité effectuer des amortissements complémentaires.

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 112'487.35 F sur l'exercice 2022 pour un amortissement complémentaire du crédit de construction de la zone sportive

Vu la possibilité de pouvoir procéder à un amortissement complémentaire sur l'exercice 2022, non prévu au budget 2022, du crédit de construction de la zone sportive voté le 24 juin 2002,

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

### DECIDE

- 5. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la construction de la zone sportive, voté le 24 juin 2002, pour un montant de 112'487.35 F.
- 6. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
- 7. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 112'487.35 F.
- 8. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux recettes, voire par le capital propre.

La délibération est approuvée par 9 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.



4. <u>Crédit d'amortissements supplémentaires sur l'exercice 2022 relatif au crédit</u> de construction de la mairie : délibération

Pour répondre à la question de Maxime Dethurens qui s'inquiète de savoir si les liquidités communales permettent autant d'amortissements, Catherine Koumrouyan rappelle qu'ils sont purement comptables.

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 439'200 F sur l'exercice 2022 pour un amortissement complémentaire du crédit de construction des travaux de rénovation de la mairie

Vu la possibilité de pouvoir procéder à un amortissement complémentaire sur l'exercice 2022, non prévu au budget 2022, du crédit de construction des travaux de rénovation de la mairie voté le 15 mai 2018,

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

#### DECIDE

- 9. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la construction des travaux de rénovation de la mairie, voté le 15 mai 2018, pour un montant de 439'200 F.
- 10. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
- 11. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 439'200 F.
- 12. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux recettes, voire par le capital propre.

La délibération est approuvée par 9 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

5. Nomination des membres du Bureau de vote 2023

Le président informe que les membres actuels se représentent, soit :

- Pascal Koumrouyan, président
- Betty Aldi, suppléante du président
- Elsbeth Romer, vice-présidente
- Connie Fogler, suppléante de la vice-présidente

Le conseil municipal exprime ses vifs remerciements à ces personnes et approuve leur nomination.



#### 6. Travaux de rénovation du terrain du stade : suivi

Le président passe la parole à Thierry Arn qui rapporte que la première Assemblée générale du Groupement a eu lieu début octobre. La demande de Cartigny de rejoindre le Groupement en ne contribuant qu'à hauteur de 100'000 F aux travaux a été rejetée à l'unanimité pour des raisons d'équité. Le budget présenté pour 2023 a été accepté. Comme convenu, l'entretien des terrains reste à charge de Laconnex, mais ne devrait pas être plus cher que celui des anciens terrains. Le choix d'un nom pour le stade a également fait l'objet de discussions : stade de la Champagne, stade des 4 communes et stade LACS (Laconnex, Avusy, Chancy, Soral) ont notamment été évoqués. Maxime Dethurens propose le stade de la Champagne du Sud et Stéphane Grobéty le stade des Champagnards. Hubert Dethurens émet un petit bémol quant à l'appellation Champagne qui risque d'être contestée, car très protégée.

Thierry Arn précise que la réception du terrain d'entrainement aura lieu le 26 octobre et il sera dès lors disponible pour le club. Concernant le grand terrain, la réception des travaux est prévue pour mi-novembre. Côté dépenses, Thierry Arn est dans l'attente des chiffres à jour, mais il se réjouit d'annoncer que la mise en décharge de la terre dans les gravières à proximité a permis d'économiser environ 50'000 F.

Thierry Arn ajoute qu'il discutera avec le Club de l'éventualité de coupler l'inauguration avec leur journée des supporters et les 80 ans du FC Etoile Laconnex, fête à laquelle les habitants, ainsi que les conseillers des communes participantes au groupement seront conviés.

Laurent Zimmermann souhaite savoir si l'option buts pliables a été discutée. Hubert Dethurens lui répond que oui, mais que RealSport déconseille ce type de buts, car ils sont trop fragiles. Thierry Arn ajoute que les buts ne seront pas tous remplacés, certains étant encore en bon état.

Jean-Luc Baur demande qui sera en charge de l'entretien des terrains. Thierry Arn répond que l'entretien régulier sera effectué par notre employé communal, le matériel à cet effet faisant partie des éléments soumissionnés. Un entretien annuel, plus approfondi, nettoyage et remplacement du liège, sera effectué par RealSport. Celui-ci est inclus dans l'adjudication pour 2023 et devra faire l'objet d'un contrat de maintenance par la suite, faute de quoi la garantie ne sera plus assurée.

#### 7. Commission des bâtiments : rapport

Rémi Fouchault passe la parole à Laurent Zimmermann, président de la commission des bâtiments. Celui-ci présente à l'écran le document élaboré en séance de commission, afin de mettre en évidence les principes généraux d'attribution des logements communaux.

Laurent Zimmermann remercie vivement Samantha Bavaud Bocion d'avoir rejoint cette commission pour apporter son expertise professionnelle et avoir su



aiguiller les discussions dans la bonne direction. Il ajoute que le document présenté doit rester strictement en interne. Puis il présente également le projet de formulaire d'inscription, ainsi que le processus d'attribution. Il souligne que les dossiers devront être envoyés à la régie pour examen de solvabilité, avant d'être soumis à la commission d'attribution. Il précise également que la décision finale d'attribution relève des prérogatives de l'exécutif.

Hubert Dethurens remercie la commission pour son travail, mais demande que tous les dossiers soient examinés par la commission, même ceux que la régie ne jugerait pas solvables. Il évoque le cas de la candidature d'un jeune du village, non solvable, dont les parents s'étaient finalement portés garants. Pour rappel, seule la régie examine les éléments financiers, ceux-ci ne sont pas communiqués, ni à la commission, ni à l'exécutif pour des questions de confidentialité.

Le président propose donc que soit modifié le point 4 du document « Processus d'attribution » afin de mentionner que tous les dossiers doivent être retournés à la mairie par la régie, avec le commentaire solvable ou non.

# 8. Trafic dans le village : résultats de la campagne de comptage

Rémi Fouchault présente les résultats des comptages sur les voiries Maison-Forte, Eaumorte et Coteau. Le maire précise que, suite au courrier des habitants inquiets pour la sécurité des enfants sur le trajet de l'école, l'exécutif a souhaité traiter cette demande comme une pétition et a donc fait effectuer ces comptages pour avoir une idée précise de la vitesse à laquelle les véhicules transitent sur ces routes.

Les relevés ont été effectués au moyen de boitiers discrets durant une semaine et ont révélé que 80% des véhicules roulent à moins de 30 Km/h. Aucune vitesse excessive n'a été constatée. Marc Dupraz demande si ces informations seront communiquées à la population. Hubert Dethurens répond que les auteurs du courrier recevront une réponse prochainement.

Le maire ajoute que la société RGR Ingénieurs Conseils a été mandatée pour étudier les aménagements possibles afin de sécuriser la place du Four-Banal. Il suggère par ailleurs l'ajout d'un dos-d'âne sur le haut de la route de la Maison-Forte, car certains roulent vite sur la ligne droite.

Rémi Fouchault rappelle que la commission des routes doit être convoquée au sujet de ces aménagements. Laurent Zimmermann suggère que la place du Four-Banal devienne une zone résidentielle à 20 ou 30 Km/h. Hubert Dethurens répond que ce type de zone exige la mise en place d'obstacles qui ne permettront plus le passage des bus. Il convient d'attendre le rapport du bureau mandaté pour envisager les solutions à mettre en œuvre.



Jean-Luc Baur estime que le bruit généré par le passage des véhicules sur un dos-d'âne dérange les habitants. Hubert Dethurens précise que rien n'est encore décidé, mais qu'il est impossible de contenter tout le monde.

Samantha Bavaud Bocion s'inquiète des voitures garées le long de la route du Coteau qui rendent le cheminement des enfants vers l'école dangereux, vu l'étroitesse de la voirie. Le maire précise que la police est avertie et s'est déjà déplacée plusieurs fois, mais seul le parcage sur la ligne jaune est interdit. Catherine Koumrouyan ajoute que les places de parking seront très limitées dans le village durant les travaux en 2023 et qu'il faudra être compréhensif.

# 9. Communications de l'exécutif

- \* Antenne de téléphonie mobile: Hubert Dethurens relate que le contrat de location pour l'antenne située au centre sportif a été renégocié pour un montant de 20'000 F par an pendant 15 ans au lieu de 10'000 F jusqu'à présent.
- \* Etape 4 mise en séparatif: Hubert Dethurens annonce que, lundi prochain, les dossiers de retour des soumissions seront ouverts. Catherine Koumrouyan annonce qu'un tout-ménage sera envoyé pour donner plus d'informations à la population et que ces travaux vont avoir des impacts importants, notamment sur le trafic et le parking comme déjà évoqué. Catherine Lachat s'inquiète de la planification de la livraison du mazout. Ce sujet est effectivement signalé dans le tout-ménage, car les habitants devront anticiper. Stéphane Grobéty demande ce qu'il en est du marronnier sur la place. Hubert Dethurens répond que des études sont en cours dont il faudra tenir compte dans la mesure du possible.
- \* Eclairage public : le maire annonce que le coût de l'éclairage public s'élève à 6.50 F par jour pour l'ensemble du village. Il diminuera encore lorsque tous les lampadaires seront équipés en LED. Des négociations sont en cours avec les SIG pour modifier les nouvelles lanternes dont l'éclairage est trop fort, toutefois la proposition de remplacement des SIG est relativement onéreuse. Stéphane Grobéty insiste sur le fait que la qualité de chaleur est bien plus élevée que celle du reste du village. Catherine Koumrouyan répond que des solutions sont recherchées.
- \* Problèmes avec un groupe de jeunes : Jean-Pierre Gantner rapporte qu'une réunion concernant les problèmes rencontrés, notamment par des villageois, a eu lieu récemment avec des membres du BUPP, la FASE, la Police et 3 jeunes. Afin d'apaiser les tensions, la commune a interdit aux jeunes de se réunir vers la fontaine et dans le préau et leur a proposé de se retrouver plutôt au centre sportif. Cela semble fonctionner pour l'instant. Thierry Arn précise qu'il ne faut pas hésiter à appeler la Police lors de nuisances. En effet, même si cette dernière ne peut pas envoyer de patrouille, elle garde une trace des plaintes, ce qui lui permet de juger s'il y a lieu de mettre en place certaines mesures. Pour



information, en 2021, 6 personnes ont appelé la police pour des nuisances dues aux jeunes et en 2022, seulement 3.

\* Jardin d'enfants: Thierry Arn informe que le comité du jardin d'enfants a été renouvelé entièrement et ajoute qu'il est très satisfait que tout se passe bien depuis la rentrée scolaire.

#### 10. Divers

- \* Antigel: Thierry Arn rapporte que les organisateurs du Festival Antigel proposent d'organiser un Yoga-Brunch dans la salle du centre sportif un dimanche de février et demandent une subvention de 5'000 F à la commune. L'exécutif ayant trouvé cela trop cher, Antigel suggère comme alternative de mettre à disposition des machines de musculation et les calories dépensées par le public seraient reversées à une association caritative. La subvention communale serait alors de 3'500 F. Thierry Arn souhaite avoir l'avis des conseillers qui, après une courte discussion, décident de ne pas donner suite à ces propositions et demandent que soit envisagé un événement plus culturel et original, par exemple un concert dans une gravière. Le maire ajoute qu'en février 2023, le parking du centre sportif devra être réservé aux habitants, en raison des travaux du séparatif, et il suggère de reporter la participation à ce festival à 2024. Thierry Arn communiquera cette décision à Antigel.
- \* Concert de Noël des écoles : Marie Ducret Gauthey annonce que les enfants de l'école de Laconnex ont été choisis pour chanter dans la Cathédrale de Saint-Pierre le 13 décembre. Un tout-ménage sera envoyé pour informer la population.

## 11. Questions du public

Aucun public n'est présent.

Le président lève la séance à 20h20.

Nadia Dupraz Secrétaire communale